

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

6 December 2021

Financial performance report on the programme budget for 2020

(ACABQ report: A/76/7/Add.16; related report: A/76/347)

Mr. Chairman,

It is my pleasure to introduce the report of the Advisory Committee on the performance of the programme budget for 2020 (A/76/7/Add.16).

The Advisory Committee recalls that in the context of the management reform, the General Assembly, in its resolution 72/66, approved the proposed change from a biennial to an annual budget period on a trial basis, beginning with the programme budget for 2020. The report of the Secretary-General (A/76/347) is therefore the first performance report since that change.

Mr. Chairman,

In his report, the Secretary-General indicates that the implementation of the programme budget for 2020 was affected by the coronavirus disease (COVID-19) pandemic and the liquidity constraints that the Organization faced, which affected the pattern of expenditure of the Organization.

Final expenditure for 2020 amounted to \$3,015,940,300 against the appropriation of \$3,073,830,500 for the year. The expenditure included additional spending (totalling \$15,022,600), without appropriation, authorized by the General Assembly. As reflected in table 2 of the report of the Secretary-General, the overall underexpenditure amounted to \$57,903,000 (or 1.9 per cent) for 2020 and excluding the additional spending without appropriation, the balance amounted to \$75,252,600 (or 2.4 per cent).

Mr. Chairman,

The total expenditure of \$3,015.9 million for 2020 includes unliquidated commitments amounting to \$222.3 million, or 7.2 per cent of the appropriation, at the end of 2020. The Advisory Committee notes that the commitment of 7.2 per cent for 2020 is substantially higher, compared with prior years. The Committee therefore recommends that the General Assembly request the Secretary-General to provide updates on unliquidated commitments in the context of future regular budget submissions.

Concerning the special commitments in an amount of \$116.7 million, the Advisory Committee recalls that the Board of Auditors noted that those 23 fund commitments had been established with no supporting documents in December 2020 and with no certifying officers (A/76/5 (Vol.1), para. 59). The Committee was informed that, according to the Secretariat, as there was very little time for a detailed analysis of the mandated activities that could still be reasonably completed with some additional time, the Organization opted to block the funds centrally as special commitments to reduce the negative impact in mandate implementation and allow managers time to spend the budget for their intended purposes. The Advisory Committee requested and received information on the allocation of the special commitments by budget sections, which is shown in table 1 of its report.

The Advisory Committee notes that the report of the Secretary-General on the performance of the programme budget for 2020 does not disclose information on the special commitments authorized at the end of 2020. While acknowledging the liquidity constraint experienced by the Organization and the impact on its mandate delivery during the period, the Committee notes that the authorization of the special commitments, which were centrally blocked at the end of 2020, was not based on detailed needs assessment against clear criteria. The Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to ensure that the approval of fund commitments be in full compliance with the relevant Financial Regulations and Rules and be reported with detailed justifications both in the financial statements and in the performance report to improve transparency.

Mr. Chairman,

With respect to the income sections, the Advisory Committee notes that bank interest income was earned during 2020 (\$6.1 million) and 2021 (\$2.1 million as at 30 June), while no such income was projected for the programme budget for the two financial periods. Furthermore, the proposed programme budget for 2022 reflects no interest income. The Committee is of view that projections for bank interest income should be reflected in future budget proposals.

Mr. Chairman,

The Advisory Committee has discussed matters concerning the annual budgetary process in its report. One of them relates to the content, timing and approval of the report of the Secretary-General on budget performance in respect of the 2020 budget period: proposed transfers between sections of the programme budget dated 23 April 2021, and its linkage with annual budget performance reports.

In its resolution 74/264 A, the General Assembly resolved that the Secretary-General shall be authorized to transfer credits between sections of the budget, with the concurrence of the Advisory Committee. After considering the report of the Secretary-General on the proposed transfers between budget sections, the Advisory Committee concurred with the proposed transfers based on information made available to it, which focused on variances for the sections with budget deficits. During its review of that report, the Committee requested, but did not receive, information on surpluses/deficits under main objects of expenditure and it was informed that the information would be provided in the context of the 2020 performance report.

However, analyzing information on the over- and under-expenditures by main object of expenditure made available in annex II to the performance report of the Secretary-General, the Advisory Committee notes the lack of clarity and justification concerning the transfers when actual expenditure was lower than the appropriation approved by the General Assembly. The Advisory Committee trusts that more clarification and justification will be provided to the Assembly. Furthermore, the Committee recommends that the Assembly request the Secretary-General to

provide comprehensive information and clarification in his future reports on proposed transfers between sections of the programme budget.

Furthermore, the performance report of the Secretary-General (A/76/347) takes into account the concurrence of the ACABQ for any transfer between sections and considers the amount after transfers to be the final budget of the period. The Advisory Committee notes that under the current arrangement by the Secretariat, what is contained in the budget following the concurrence by the Advisory Committee for the proposed transfers is considered as the final budget, which is not approved by the General Assembly. Moreover, the Committee notes that in cases of overexpenditure and the need for additional appropriation, the General Assembly will be requested to approve what would constitute the final budget of an annual programme budget, rather than the budget reflecting the transfers between budget sections concurred by the Advisory Committee.

The Advisory Committee is of the view that the performance report of the Secretary-General should continue to reflect expenditure and variances against appropriations approved by the General Assembly, which should form the basis for the report of the Secretary-General on the proposed transfers between budget sections, as well as any post-related overexpenditure and additional appropriation, if so required. The Committee recalls that, in its resolution 72/266, the General Assembly has reaffirmed that no changes to the budget methodology, established budgetary procedures and practices or the financial regulations may be implemented without prior review and approval by the General Assembly in accordance with established budgetary procedures.

The Advisory Committee trusts that further clarifications on the potential sequencing of the performance report and the report on the transfers between budget sections will be provided to the General Assembly.

Mr. Chairman,

The Advisory Committee reiterates its concern that the Secretary-General has not responded to the requests of the General Assembly in its previous resolutions, and that, to date, no savings from efficiencies have been identified and transferred to the Development Account. The Committee notes that to increase the level of the Development Account in the context of the 2020 performance report is a matter within the purview of the General Assembly.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

Le 6 décembre 2021

Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2020

(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.16 ; rapport correspondant du Secrétaire général : A/76/347)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget-programme de 2020 (A/76/7/Add.16).

Le Comité consultatif rappelle que, dans le contexte de la réforme de la gestion, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 72/266, le changement qui était proposé, à savoir le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020. Le rapport du Secrétaire général (A/76/347) est donc le premier rapport sur l'exécution du budget à être présenté depuis ce changement.

Monsieur le Président,

Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'exécution du budget-programme de 2020 a été perturbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que par des problèmes de liquidités, qui ont eu pour effet de modifier la structure des dépenses de l'Organisation.

Le montant final des dépenses engagées en 2020 s'est élevé à 3 015 940 300 dollars, contre des crédits de 3 073 830 500 dollars ouverts pour l'année. Il comprend des dépenses de 15 022 600 dollars, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale sans ouverture de crédits. Comme le montre le tableau 2 du rapport du Secrétaire général, la sous-utilisation des crédits s'est élevée à

57 903 000 dollars (soit 1,9 %) pour 2020 et, si l'on exclut les dépenses qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture de crédits, le solde s'est établi à 75 252 600 dollars (soit 2,4 %).

Monsieur le Président,

Le montant total de 3 015,9 millions de dollars comprend des engagements non réglés qui, à la fin de l'année 2020, s'élevaient à 222,3 millions de dollars, soit 7,2 % des crédits ouverts. Le Comité consultatif note que ce pourcentage est nettement supérieur à celui des années précédentes. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir des informations actualisées sur les engagements non réglés dans les futurs projets de budget ordinaire.

En ce qui concerne les engagements spéciaux d'un montant de 116,7 millions de dollars, le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a noté que ces 23 engagements, créés en décembre 2020, n'étaient pas accompagnés de pièces justificatives et qu'aucun agent certificateur n'avait participé à leur création (A/76/5 (Vol. I), par. 59). Il a été informé que, d'après le Secrétariat, comme il y avait eu très peu de temps pour procéder à une analyse détaillée des activités prescrites qui pourraient encore être raisonnablement achevées avec un peu plus de temps, l'Organisation avait choisi de bloquer les fonds au niveau central sous forme d'engagements spéciaux afin de limiter les répercussions sur l'exécution des activités et de donner aux dirigeants le temps d'employer les fonds aux fins prévues. Il a demandé et obtenu des informations sur la répartition des engagements spéciaux par chapitre du budget (voir tableau 1 de son rapport).

Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de 2020 ne comporte pas d'informations sur les engagements spéciaux autorisés à la fin de 2020. Il prend acte des problèmes de liquidités rencontrés par l'Organisation et de leurs répercussions sur l'exécution des activités au cours de l'exercice, mais note que l'autorisation concernant l'emploi des fonds qui avaient été bloqués au niveau central sous forme d'engagements spéciaux à la fin de 2020 n'était pas fondée sur une évaluation approfondie des besoins reposant sur des critères clairs. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'approbation des engagements se fasse dans le plein respect des dispositions pertinentes

du Règlement financier et des règles de gestion financière et à ce que des justifications détaillées soient présentées dans les états financiers et dans le rapport sur l'exécution du budget, afin d'améliorer la transparence.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les chapitres des recettes, le Comité consultatif note que des intérêts bancaires ont été perçus en 2020 (6,1 millions de dollars) et en 2021 (2,1 millions de dollars au 30 juin), alors qu'aucune recette de ce type n'était prévue dans le budget-programme de ces deux exercices. De plus, aucun intérêt créditeur n'est prévu dans le projet de budget-programme pour 2022. Le Comité consultatif est d'avis qu'il devrait être fait état dans les futurs projets de budget des intérêts bancaires qu'il est prévu de percevoir.

Monsieur le Président,

Dans son rapport, le Comité consultatif a examiné des questions concernant le processus budgétaire annuel. L'une d'entre elles concerne le contenu, le calendrier de présentation et l'approbation du rapport du Secrétaire général intitulé « Exécution du budget de l'exercice 2020 : transferts proposés entre chapitres du budget-programme », en date du 23 avril 2021, et son lien avec les rapports annuels sur l'exécution du budget.

Dans sa résolution 74/264 A, l'Assemblée générale a décidé que le Secrétaire général était autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur les transferts proposés entre chapitres du budget, le Comité consultatif a approuvé les transferts proposés sur la base des informations qui lui avaient été communiquées, qui portaient principalement sur les écarts concernant les chapitres présentant un déficit budgétaire. Dans le cadre de son examen de ce rapport, il a demandé, sans les obtenir, des informations sur les excédents et les déficits enregistrés au titre des principaux objets de dépense et il a été informé que ces informations seraient fournies dans le rapport sur l'exécution du budget de 2020.

Toutefois, en analysant les informations sur les dépassements et les sous-utilisations de crédits par principal objet de dépense figurant à l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget, le Comité consultatif note que les transferts effectués lorsque les dépenses effectives étaient inférieures aux crédits approuvés par l'Assemblée générale ne sont pas clairement expliqués et ne sont pas bien justifiés. Il compte que des éclaircissements et des justifications plus poussées seront donnés à l'Assemblée. De plus, il recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de fournir des informations complètes et des éclaircissements dans ses futurs rapports sur les transferts proposés entre chapitres du budget-programme.

En outre, dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (A/76/347), il est tenu compte des transferts entre chapitres pour lesquels le CCQAB a donné son assentiment, le montant après transferts étant considéré comme le budget définitif de l'exercice. Le Comité consultatif note que, selon l'arrangement actuel du Secrétariat, ce qui est contenu dans le budget après assentiment du Comité consultatif concernant les transferts proposés est considéré comme le budget définitif, qui n'est pas approuvé par l'Assemblée générale. Il note également qu'en cas de dépassement de crédits et de besoin de crédits supplémentaires, il sera demandé à l'Assemblée générale d'approuver ce qui deviendrait le budget définitif de tel ou tel budget-programme annuel, et non le budget tenant compte des transferts entre chapitres du budget approuvés par le Comité consultatif.

Le Comité consultatif estime que, dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget, il faudrait continuer de faire état des dépenses et des écarts par rapport aux crédits approuvés par l'Assemblée générale, ce qui devrait servir de base au rapport du Secrétaire général sur les transferts proposés entre chapitres du budget, ainsi que de tout dépassement de crédits au titre des postes et de toute nouvelle ouverture de crédits, le cas échéant. Il rappelle que, dans sa résolution 72/266, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'aucune modification ne pouvait être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du Règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires établies.

Le Comité consultatif espère que des éclaircissements sur l'ordre dans lequel le rapport sur l'exécution du budget et le rapport sur les transferts entre chapitres du budget pourraient être présentés seront fournis à l'Assemblée générale.

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif constate de nouveau avec préoccupation que le Secrétaire général n'a pas répondu aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions précédentes et que, à ce jour, aucune économie résultant de gains d'efficacité n'a été identifiée et transférée au Compte pour le développement. Il note que l'augmentation du montant du Compte pour le développement dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de 2020 est une question qui relève de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, je vous remercie.